

16 jours d'activisme pour lutter contre les violences conjugales

Comment les femmes confrontées à des violences de leur conjoint ou compagnon vivent-elles cette situation quand elles ont des enfants ? Quelles sont les répercussions de ces violences, et comment s'en libérer ? Quels sont les droits des femmes et des enfants, quelles démarches accomplir ? Qu'en est-il de l'exercice de l'autorité parentale, de l'organisation de la vie des enfants après la séparation avec l'agresseur ?

Autant de questions que se sont posés les participants aux projections-débats organisées en salles de cinéma par les clubs à l'occasion de la Journée de lutte contre les violences faites aux femmes, qui lance les 16 jours d'activisme de la campagne mondiale contre les violences basées sur le genre.

Entre le 25 novembre et le 10 décembre 2017, l'Union Française a choisi de mettre l'accent sur les violences conjugales, en projetant en avant-première dans 85 villes de France, le film « Jusqu'à la Garde » de Xavier Legrand qui a reçu le Prix de la mise en scène à la Mostra de Venise.



Ce thriller émouvant et joué de façon remarquable par les trois acteurs principaux tient en haleine pendant tout le film. Le spectateur partage la peur de Miriam (personnage joué par Léa Drucker) qui a décidé de divorcer en demandant la garde exclusive de son fils Julien (joué par le jeune Thomas Gioria) pour le protéger d'un père qu'elle accuse de violences. La juge en charge du dossier accorde une garde partagée au père (joué par Denis Ménochet) qu'elle considère bafoué. Pris en otage entre ses parents, témoin et exposé aux violences que subit sa mère, Julien va tout faire pour empêcher que le pire n'arrive.

Une parole libérée

En France, une femme meurt tous les 3 jours sous les coups de son mari, compagnon ou ex-conjoint. Ce sujet n'est ni banal, ni acceptable. Et pourtant, pendant de nombreuses années, il était considéré comme un événement anecdotique, dans l'indifférence générale, politique et médiatique.

80 % des enfants sont témoins oculaires ou auditifs des violences conjugales, même si les parents pensent qu'ils ne le sont pas. Ils sont alors exposés à la même terreur que la victime sans avoir les outils psychiques permettant de mettre des mots sur ces situations, de leur donner un sens. Ils sont eux aussi victimes de violences.

Grâce à la mobilisation des associa-

tions et des ONG, la lutte contre les violences faites aux femmes est enfin au cœur du débat public, et intégrée dans la grande cause du quinquennat du Président de la République Emmanuel Macron pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Au silence assourdissant des femmes qui cachent souvent les violences conjugales qu'elles subissent dans une société encore empreinte de sexisme (seules 16% d'entre elles déposent plainte), pour protéger leurs enfants, leur réputation ou leur vie, sous l'emprise psychologique d'hommes violents les isolant dans un climat de peur permanent, va succéder peu à peu une parole libérée, sans filtre, qui pourra être écoutée, exprimer la souffrance et la demande légitime de respect et de prise en charge des victimes.

Soutenir un accompagnement global des femmes et de leurs enfants

Un arsenal législatif existe aujourd'hui, même si sa mise en œuvre reste perfectible notamment en termes d'équité territoriale.

La priorité doit désormais être donnée à la formation des personnels et au déploiement de services pluridisciplinaires offrant une prise en charge globale médico-judiciaire et sociale : personnels soignants, psychologues, policiers, assistantes sociales, associations dotées de moyens adaptés pour gérer l'écoute, l'accueil, l'hébergement et la réinsertion des victimes, afin de les protéger, de leur faciliter l'accès à la justice, de les aider à se reconstruire et à reconquérir leur libre-arbitre.

Evelyne Para



Les Soroptimist s'engagent

Club du Puy-en-Velay



Les intervenants au débat (CIDFF, Police, Gendarmerie...) qui a suivi la projection du film, aux côtés de Françoise Chasles, Présidente du club.

Les clubs de La Martinique



Club de La Grande Motte



Club d'Issoire



Muriel Martinez, Présidente du club, entourée des personnalités présentes, a remis un chèque à l'association Isis pour permettre le transport de femmes victimes de violences à Clermont-Ferrand, en vue de l'obtention d'aides médicales et juridiques.

Club de Royan



Club de La Guadeloupe



Club de Carcassonne



A l'issue de leur soirée cinéma, la Présidente Sophie Escourrou et les membres du club ont remis un chèque à une association accompagnant les femmes victimes de violences.

Club de Menton



Club de Perpignan



Les clubs Parisiens



La soirée cinéma des clubs Parisiens s'est déroulée en présence d'Evelyne Para Présidente Nationale.

Club de Nancy



Club d'Engoulême



Club d'Hyères les Palmiers



Club de Toulon



La Présidente Michelle Vidal, entourée par la psychologue qui a animé Le débat avec les co-présidentes du planning familial varois association bénéficiaire de cette action.

Club de Périgueux





APP'ELLES *l'application solidaire* *des filles et des femmes victimes de violences*

Depuis plusieurs années, les clubs Soroptimist soutiennent les actions conduites par des associations spécialisées dans l'accompagnement psychologique, juridique, et la réinsertion sociale des femmes victimes de violences. Nous pouvons ainsi témoigner des besoins et attentes du terrain, des points de vigilance identifiés et des difficultés rencontrées.

Un constat récurrent s'impose : les victimes ne disposent pas en temps voulu des informations nécessaires concernant l'ensemble des mesures de protection et/ou de prévention.

Le maillage du territoire en lieux d'écoute, d'accueil, d'orientation et d'hébergement, doit donc être à la hauteur des besoins exprimés, car ils constituent des leviers cruciaux dans le parcours de sortie des violences pour les femmes qui en sont victimes. L'accès à ces « refuges » doit donc être facilité par une information adéquate.

L'application APP-ELLES offre aujourd'hui une réponse à ce besoin identifié sur le terrain.

L'Union Française soutient sa promotion et son développement.

Diariata N'Diaye, une citoyenne engagée

À l'origine d'APP-ELLES, il y a Diariata N'Diaye (surnommée Diata), une artiste engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes depuis près de 10 ans.

En 2008, elle crée avec son groupe Dialel, en collaboration avec l'Ob-

servatoire des violences faites aux femmes du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, le spectacle de slam « *Mots pour Maux* ». Avec ce spectacle, elle sensibilise le grand public, en particulier les jeunes 15-24 ans et les jeunes adultes 24-30 ans. Citoyenne engagée et concernée, Diata s'est formée auprès de professionnelles reconnues, aux mécanismes des violences et de leurs conséquences sur la santé.

Constatant la grande méconnaissance par le public des dispositifs existants, Diata a voulu créer des outils permettant à l'ensemble des victimes de violences et à leurs proches d'accéder fa-

cilement et efficacement à l'information et aux ressources disponibles.

Convaincue que la lutte contre les violences faites aux femmes est l'affaire de tous et de toutes, et que ce combat se gagnera avec la responsabilisation de l'ensemble de la population, elle a créé des outils novateurs facilitant cette implication.

RESONANTES

Afin d'atteindre cet objectif, elle fonde en 2015 l'association « **Résonantes** » et développe l'application APP-ELLES <http://www.app-elles.fr> qui lui vaut d'être lauréate du Prix National du Comité de Suivi 2017 et du Prix Régional Lutte Contre Les Violences « *Sexisme Pas Notre Genre !* » organisé par le Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes.

Alertez, En parler, Agir

Destinée aux victimes et aux témoins, l'application APP-ELLES permet de contacter rapidement ses proches, ses amis, les secours, les associations et tout autre interlocuteur de son choix. Elle centralise et simplifie l'accès aux différentes ressources pouvant venir en aide aux victimes, à leurs proches et aux témoins. Une offre de service, résumée en trois actions principales : ALERTE, EN PARLER, AGIR !

ALERTER

Permet d'envoyer rapidement et en une seule touche un message d'alerte, sa position GPS et une photo prise instantanément par son mobile, à trois de ses contacts préalablement sélectionnés.

Les envois se répètent alors automatiquement toutes les 90 secondes et sont mis à jour jusqu'à l'arrêt par l'utilisateur.



EN PARLER

Permet d'appeler les plateformes d'écoute téléphonique spécialisées afin d'aider, conseiller et orienter la victime ou le témoin. Ces contacts sont classés par secteurs géographiques afin de trouver l'aide et l'écoute la plus proche de sa position.

Cette fonction de mise en relation renseigne actuellement plus de 140 associations et structures certifiées, prêtes à répondre sur le territoire et à l'étranger.



AGIR

Découvrir les structures et les dispositifs présents autour de vous et devenir une personne-ressource. Permet de s'informer sur les ressources, structures et dispositifs existants.

Cette fonction renvoie vers des sites internet spécialisés dans l'information, la prévention et la sensibilisation sur les violences faites aux femmes, en fonction du secteur géographique sélectionné par l'utilisateur.



APP-ELLES, première application mobile contre les violences

Lancée en octobre 2015, APP-ELLES a été la première application mobile en France en direction des femmes victimes de violences. Elle a ouvert la voie à l'utilisation du Digital comme outil de sensibilisation et d'action contre les violences faites aux femmes.

Au 1^{er} septembre 2017, l'application a été téléchargée plus de 2 500 fois, avec une moyenne de 400 utilisations actives par mois.

Application totalement gratuite, sans publicité ni collecte ou revente de données personnelles, son financement repose entièrement sur l'activité de l'association Résonantes.

Prestations, dons, mécénats assurent et pérennisent les recherches et son développement. Actuellement disponible sous Android, l'association travaille également à son portage sous IOS (Iphone).

La prochaine version (V.3) de l'application est actuellement en cours de déve-

loppement et sera disponible au mois de janvier 2018.

L'application bénéficiera d'une nouvelle interface et d'une technologie inédite d'envoi et de gestion des alertes.

Le bracelet connecté dédié

Afin de permettre un déclenchement de l'alerte simple rapide et discret, l'association Résonantes a également développé avec plusieurs de ses partenaires, un bracelet d'alerte* connecté relié à l'application.

L'association donne la possibilité au grand public de s'engager dans la lutte contre les violences en finançant ces

bracelets qui seront distribués gratuitement aux victimes prises en charge par les associations et structures spécialisées.

La nouvelle version V3 d'APP-ELLES sera dévoilée le 9 janvier lors du Consumer Electronics Show (CES) 2018 de Las Vegas.

Pour la première fois de son histoire, le plus important salon consacré à l'innovation technologique en électronique grand public accueillera un outil destiné à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Evelyne Para

Propos recueillis auprès de Diariata N'Diaye



* En savoir plus

<https://www.helloasso.com/associations/resonantes/collectes/le-bracelet-connecte-app-elles>

Accueillir

les femmes victimes de violences

Gérés par des associations spécialisées, des lieux d'accueil offrent aux femmes exposées à la violence un espace d'écoute, d'orientation et d'informations. Ces structures proposent un accompagnement à chaque victime, en fonction de sa situation, pour faciliter son retour à l'autonomie.



« Lorsque je suis arrivée ici, j'étais très mal, plus bas que terre, rabaissée et violentée pendant 20 ans. Ici, j'ai été considérée comme un être à part entière » se rappelle une femme prise en charge par un lieu d'accueil de jour.

Être quelqu'un, parler, briser le silence, rompre l'isolement...

Un lieu d'écoute

Les femmes qui franchissent le seuil d'un accueil de jour trouvent une écoute bienveillante qui libère la parole, elles se sentent crues, respectées et non jugées. Dans ce lieu de vie, elles peuvent venir souffler, rencontrer d'autres femmes victimes, participer à des groupes de parole ou à des ateliers pour sortir de leur quotidien.

Mais aussi être accompagnée par une professionnelle qui pourra les soutenir, les aider à construire un projet de protection et de sortie des violences.

L'objectif est d'offrir aux femmes victimes de violences, physiques, psychologiques et sexuelles, un espace unique d'informations et de les aider à trouver une solution à leur situation : aide aux démarches, ouverture d'un compte, recherche d'un emploi, d'un logement...

Ce dispositif permet notamment de préparer, d'éviter ou d'anticiper le départ du domicile pour les femmes victimes de violences et, le cas échéant, leurs enfants.

**En 2016,
327 lieux d'écoute sont
recensés par le ministère
des droits des femmes**

Plus présents dans les grands centres urbains, ils sont moins nombreux et moins accessibles dans les territoires ruraux. Certains de ces lieux sont complétés par des hébergements temporaires sécurisés pour la mise à l'abri des victimes. Cet accès à un foyer ou un appartement-relais leur permet de réaliser matériellement et psychologiquement la séparation comme une étape nécessaire à leur reconstruction. Un long parcours pour sortir du cycle infernal de la violence dans lequel des femmes restent souvent enfermées des années durant.

Club de Cognac

Création du centre Suzanne-Noël

Il est important que les lieux d'accueil soient des structures de proximité, les déplacements pouvant être difficiles pour les femmes victimes de violences.

Les Soroptimist Cognaçaises l'ont bien compris.

C'est pourquoi, afin de répondre à un besoin local, elles ont initié la mise en

place d'un centre d'accueil et d'hébergement temporaire, au centre de leur ville. Cette action a été menée dans un large partenariat, au sein duquel les Soroptimist se sont engagées à aider au financement grâce au bénéfice du salon « Talents de Femmes » qu'elles organisent chaque année.

Le centre Suzanne-Noël, géré par l'association socio-éducative de la région de Cognac (ARSEC) et ouvert depuis 2014, a démontré toute son utilité : 80 personnes ont été accompagnées, 19 adultes et 25 enfants ont pu être hébergés. Soutien psychologique, accompagnement au dépôt de plainte, aide à l'ouverture des droits sociaux et de santé, recherche d'avocats sont mis à la disposition des victimes par une équipe spécialisée constituée de psychologue, juriste et personnel formé à l'accompagnement.

Cette action a valu au club de Cognac d'obtenir le prix du « *Projet de l'année* », attribué par le Soroptimist International d'Europe (SIE) pour honorer le projet 2016 le plus remarquable.



Il fut remis à Florence, en Italie, lors du 21^e congrès du SIE qui s'est tenu en juillet 2017.

La présence et le nombre des lieux d'accueil font reconnaître les violences comme un phénomène social qui touche les femmes quel que soit leur âge, leur milieu socioprofessionnel, leur origine. Un problème de société d'ampleur qui nécessite une réponse des pouvoirs publics, des actions de prévention et de sensibilisation et une lutte incessante contre les inégalités entre les hommes et les femmes dont la persistance constitue le terreau des violences.

Michèle Parente

Les enfants, victimes collatérales des violences conjugales

26 enfants sont morts en France en 2016 dans le cadre des violences conjugales et lorsqu'elles ne leur sont pas fatales ces violences ont sur eux d'importantes répercussions psychologiques et sociales.

Un rapport préconise d'améliorer le repérage et la prise en charge de ces enfants témoins de la violence au sein du foyer.



Les enfants qui assistent à des scènes de violence sont toujours des victimes

Victimes directes s'ils sont frappés ou menacés, victimes indirectes s'ils sont témoins.

Ils sont fréquemment affectés par des problèmes de santé (allergies, maux de tête, maux de ventre), des troubles psychologiques (anxiété, troubles du sommeil, troubles de l'alimentation), des troubles du comportement (agressivité, baisse des performances scolaires, repli sur soi) qui compromettent leur développement physique, social et émotionnel.

Même quand l'enfant ne développe pas de symptômes, il est fragilisé et en grande souffrance. Bien souvent, par loyauté à sa famille, il garde le silence vis-à-vis de l'extérieur et intériorise cette violence.

Les séquelles peuvent être différentes selon l'âge, la personnalité de l'enfant ou la durée des violences. Plus l'enfant est jeune, plus les conséquences psycho-traumatiques sont graves car il n'a

pas de défenses psychiques pour y faire face.

Ce qu'il voit, ce qu'il entend laisse des traces indélébiles dans sa mémoire sensorielle. Mais quel que soit son âge, un enfant qui vit dans un climat de peur ne trouve pas la sécurité dont il a besoin pour se construire et ces difficultés ont un impact néfaste sur l'adulte qu'il deviendra.

Des répercussions à long terme

Selon certains psychologues, il pourrait y avoir une transmission générationnelle de la violence. Un enfant témoin de violences conjugales aurait 7 fois plus de risques de devenir violent à l'âge adulte. Il peut, involontairement, reproduire le comportement de ses parents. Piégés dans le cycle de la violence, les enfants victimes passives de violences conjugales sont susceptibles de commettre eux-mêmes des agressions et on estime que 50% des délinquants ont vécu dans un milieu familial violent durant leur enfance.

Une faible estime de soi, une image négative font également partie des conséquences qui entacheront leurs relations adultes. Un enfant qui subit la violence conjugale ne cesse pas d'aimer ses parents, il est souvent tiraillé par des sentiments contradictoires à leur égard, parfois même il se sent responsable du problème et il finit par croire que c'est lui qui n'est pas digne d'être aimé.

Mieux protéger les enfants

Pour sensibiliser l'opinion publique à ce fléau, le Centre Hubertine-Auclert (Observatoire régional des violences faites aux femmes) a remis le 7 septembre 2017 un rapport pour que soient mieux reconnus et pris en charge les enfants co-victimes des violences conjugales.

Ce rapport propose des préconisations concrètes : accompagnement renforcé des enfants témoins de violences, accès facilité à l'hébergement d'urgence, retrait de l'autorité parentale au parent violent, statut de victime reconnu en droit pénal pour l'enfant, généralisation du dispositif « *fémicide* » déjà expérimenté pour les enfants ayant été témoins du meurtre de l'un de leurs parents par l'autre parent : hospitalisation de trois jours au cours de laquelle sont évalués les traumatismes de l'enfant.

Cette problématique sociétale est relativement récente. Il a fallu attendre la loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites aux femmes pour que soient mentionnées les incidences sur les enfants. Mais aujourd'hui une réelle prise de conscience des drames se déroulant dans le cercle intime de la famille semble se réaliser.

La violence conjugale doit être considérée comme une forme de maltraitance pour les enfants.

Michèle Parente



Femmes excisées, femmes mutilées !



L'excision, véritable mutilation sexuelle de la femme, qui consiste en une ablation partielle ou totale de son appareil génital à des fins non-médicales, est une pratique très répandue dans certains pays, principalement en Afrique et en Asie du Sud-Est.

Cet acte barbare, auquel s'opposent fortement les Soroptimist, cause des dégâts néfastes à la santé des femmes, et entraîne de multiples conséquences traumatiques sur leur identité féminine.



Josephine Kulea, celle qui sauve les fillettes de l'excision au Kenya

À travers plusieurs études, l'UNICEF estime qu'aujourd'hui, dans le monde, plus de **200 millions de femmes et jeunes filles dans 30 pays** ont subi une mutilation génitale et **44 millions ont moins de 15 ans**.

Parmi les pays où la grande majorité des femmes sont excisées (soit plus de 85%), on peut citer : Djibouti, Egypte, Ethiopie, Erythrée, Guinée, Mali, Sierra Leone, Somalie, Soudan...

Très inquiétant également, les données onusiennes montrent **une augmentation de 70 millions de femmes mutilées**, d'une part en raison de la croissance démographique, mais surtout à la prise en compte des données indonésiennes.

En France, selon une étude de l'INED, on estime que 53 000 femmes ont subi des mutilations sexuelles, mais **le gouvernement en a fait une question de santé publique depuis 2005** et c'est le premier pays, pionnier dans la prise en charge des femmes excisées, à rembourser les frais chirurgicaux de réparation.

Notons enfin que la pratique de l'excision

est quasiment inexistante dans 4 pays du Maghreb : Maroc, Algérie, Tunisie et Lybie.

Une définition extensive de l'excision

Une plus large gamme de pratiques relève également de l'excision.

En effet, au-delà de l'ablation totale des organes génitaux externes, on rencontre également :

- ▶ une ablation partielle ou totale du clitoris seul, accompagnée parfois des petites lèvres ;
- ▶ une circoncision pharaonique qui consiste en l'ablation totale du clitoris, des petites lèvres et des grandes lèvres à l'entrée du vagin. De plus, l'entrée de ce dernier est cousue jusqu'à qu'il ne reste qu'une fine ouverture servant aux écoulements menstruels. Le plus souvent, pour préserver la virginité d'une petite fille, l'opération est ensuite complétée à l'adolescence par une excision véritable, qui sera détruite par un parent ou le mari lors du mariage ;

▶ des pratiques chirurgicales visant à la création de tissus cicatriciels, le grattage de l'orifice vaginal ou l'incision du vagin ;

▶ l'introduction de substances corrosives ou abrasives dans le but de provoquer un resserrement du vagin.

Le poids des traditions

Ces pratiques d'excision sont considérées comme traditionnelles dans la mesure où elles se sont installées dans un contexte animiste ou pharaonique, c'est-à-dire bien avant l'arrivée des grandes religions monothéistes dans ces contrées. L'excision fait alors souvent office de **rite de passage et de reconnaissance de la petite fille dans sa communauté**. L'excision y est actuellement défendue au nom de :

- ▶ la préservation de la virginité (considérée dans les pays concernés comme un idéal féminin au mariage), et dans de nombreux cas, on observe que les mères participent activement aux mutilations de leur(s) fille(s) dans le but d'améliorer leurs chances de faire un « bon » mariage ;

- ▶ l'amélioration du plaisir sexuel masculin (par le rétrécissement du vagin ou de l'orifice vaginal) ;
- ▶ la protection contre le désir féminin (considéré comme malsain par les partisans de l'excision ou non contrôlable en cas d'absence d'excision) ;
- ▶ raisons hygiéniques ou esthétiques ;
- ▶ la préservation d'un patrimoine culturel ou traditionnel (initiation à l'état de femme, peur que le clitoris n'empoisonne l'homme ou l'enfant à la naissance...);
- ▶ raisons religieuses par l'application des coutumes islamiques (en Egypte notamment).

« Une imperfection de la création divine »

Il est important de noter que dans les pays où l'excision est pratiquée, le clitoris est souvent considéré comme une imperfection de la création divine, un résidu masculin devant être ôté pour que la femme soit finie. De la même manière, la circoncision ou l'ablation du prépuce est censée enlever à l'homme la partie féminine restante.

La psychanalyste Marie Bonaparte a écrit : « *Les hommes se sentent menacés par ce qui aurait une apparence phallique chez la femme, c'est pourquoi ils insistent pour que le clitoris soit enlevé* » (Notes sur l'excision, Revue française de psychanalyse XII, 1946). Elle est caractérisée comme « *la relation d'appropriation qui veut que chaque femme soit la propriété d'un homme* » par Thomas Sankara (leader du Burkina Faso) dans sa campagne contre l'excision (discours du 8 mars 1987).

Pourquoi faut-il s'y opposer ?

Les opposants à l'excision en appellent au respect de l'être humain car **l'excision est une atteinte à l'intégrité**



L'excision et la loi

Dans la plupart des démocraties, l'excision est illégale au nom du respect des Droits Humains, du respect de la personne humaine et de la protection de l'enfance, mais dans de nombreux pays elle est autorisée voire même officialisée.

En France, l'excision constitue une atteinte à la personne et entre dans le cadre des *violences ayant entraîné une mutilation permanente*, délit passible de 10 ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende dans le cas général. Lorsque la victime est mineure et qu'elle a 15 ans, cela devient un crime passible de 15 ans de réclusion criminelle, de 20 ans si le coupable est un ascendant légitime, et une interdiction du territoire d'une durée de 5 ans peut également être prononcée.

La législation française fait également obligation aux soignants de dénoncer toutes les agressions sexuelles sur mineur.

Les médecins sont tenus au signalement des cas de mutilations génitales féminines. Les techniques de réparation sont aussi inscrites à la nomenclature des actes médicaux remboursés de la Sécurité Sociale depuis 2004. **C'est une situation unique au monde.**

En 2016, Docteure Ghada Hatem-Gantzer fonde la Maison des femmes à Saint-Denis (93), première structure en France à proposer, outre la réparation chirurgicale, une prise en charge globale des femmes victimes de violences ou de mutilations.



physique et morale de la victime de telles pratiques.

Ces mutilations sexuelles féminines sont discriminatoires : elles discriminent l'enfant, la communauté et le reste de l'humanité.

Les opposants défendent fermement la fin de ces pratiques en vertu des multiples conséquences traumatiques :

- ▶ risque accru de maladies infectieuses ou d'affections graves lors d'excisions réalisées dans des conditions d'hygiène insuffisantes, voire de mortalité infantile ou de la jeune femme par hémorragie incontrôlable ;
- ▶ risque de mortalité accrue lors de l'accouchement ;
- ▶ mainmise du groupe social sur la sexualité de la femme ;
- ▶ perte du plaisir sexuel avec de graves douleurs empêchant les rapports et conduisant à des pratiques sexuelles violentes au sein du couple ;
- ▶ perturbation de l'identité féminine, de la représentation de sa sexualité par la femme excisée.

Lutter efficacement contre l'excision : un combat de longue haleine

Dans de nombreux pays, en raison de

son caractère culturel et traditionnel, l'excision ne peut pas seulement se voir opposer le droit. En effet, la complicité des familles et des proches rend cette lutte législative sans effet direct. Cette approche n'est possible qu'une fois les mentalités éclairées. C'est le rôle des associations sur le terrain qui œuvrent pour protéger les enfants des dangers de ces pratiques.

Ainsi, de nombreux pays africains s'efforcent de faire disparaître cette coutume en employant des moyens plus participatifs : des moyens d'information et de sensibilisation au Burkina Faso, un programme d'éducation non-formel basé sur les droits humains au Sénégal, des mesures économiques pour redonner une activité aux anciennes exciseuses au Cameroun...

La lutte contre l'excision fait partie des grands programmes de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de l'UNICEF, qui ont déclaré le **8 février** comme la « **Journée internationale de tolérance zéro pour les mutilations génitales féminines** ».

De nombreux traités internationaux évoquent seulement encore leur volonté d'interdire ces pratiques... !

Michèle Truan